OXFAM

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

[CONTRATS CADRE DE FOURNITURE DE KITS DE CONTINGENCE – KITS DE PROTECTION ET DE DIGNITE]

Référence de la publication :

TD-26/005/BKO-ML

Délivré par : Oxfam
Date de publication : [02/10/2026]

SOMMAIRE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES **3**
1 INVITATION A L'APPEL D'OFFRES 3
1.1 Introduction à Oxfam 3
1.2 Présentation 3
1.3 Critères d'attribution 4
1.4 Instructions et informations clées 5
2 EXIGENCES ET SPÉCIFICATIONS 6
3 DOCUMENTS DE RÉPONSE DES FOURNISSEURS 6
3.1 Exigences administratives 7
3.2 Proposition technique 7
3.3 Proposition financière 7
3.4 Conditions de soumission d'appel d'offres 8
3.4.1 Entretiens et échantillons 8
3.4.2 Réunion de clarification / visite de site 8
3.4.3 Type of Contrat 8
ANNEXE A: SPECIFICATIONS TECHNIQUES **9**
CONTEXTE ET EXIGENCES **9**
SPÉCIFICATION DES BIENS ET DE TOUS SERVICES/TRAVAUX REQUIS **9**
EXIGENCES DU PROFIL **10**
ANNEXE B: TENDERER'S DECLARATION **11**
ANNEXE C: CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS **13**
ANNEXE D : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR **14**
ANNEXE E : PROPOSITION DE PRIX **18**
ANNEXE F : MODELE DE CONTRATS OXFAM **22**
ANNEXE G : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL D'OFFRES **23**
CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE **23**
Coûts de préparation des appels d'offres 23
Après l'attribution du marché, le fournisseur retenu signera, datera et renverra le contrat. Le fournisseur sélectionné devra communiquer le numéro et les références exactes du compte bancaire sur lequel les paiements seront effectués. 23
Validité du devis 24
Droits de réserves 24
Code de conduite 24
Corruption et collusion 25
Fausses déclarations 25

1 INVITATION A L'APPEL D'OFFRES

1.1 Introduction à Oxfam

Oxfam est un mouvement mondial de personnes qui luttent contre les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice. Partout dans le monde, du local au mondial, nous collaborons avec les populations pour apporter un changement durable.

Nous sommes un réseau pour le changement, luttant contre les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice. Nous voulons construire un monde égalitaire et durable qui place les personnes et la planète au cœur de nos préoccupations. Aujourd'hui, nous soutenons les populations en situation d'extrême vulnérabilité, tout en nous attaquant aux causes profondes des inégalités afin de trouver des solutions durables. Parce que chacun mérite l'égalité des chances et des droits pour s'épanouir, et pas seulement survivre.

Et nous ne pouvons parvenir à un changement durable pour nous attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de l'injustice qu'en nous associant à d'autres personnes et organisations, en partageant nos efforts et notre expertise. C'est pourquoi nous travaillons avec plus de 4 000 organisations dans plus de 90 pays. Forts de près de 70 ans d'expérience, nous avons appris ce qu'il faut pour lutter contre les inégalités et mobiliser les personnes et les ressources du monde entier pour faire bouger les choses.

L'avenir est égalitaire.

1.2 Présentation

PRESENTATION	
Titre et brève description de l'exigence	**Mise en place de CONTRATS CADRE DE FOURNITURE DE KITS DE CONTINGENCE – KITS DE PROTECTION ET DE DIGNITE POUR LES BUREAUX OXFAM DE SEGOU ET MOPTI AU MALI** Une description détaillée de la mission et des services requis par Oxfam figure dans le cahier des charges. (voir ANNEXE A – Spécifications techniques).
Résultat de l'appel d'offres	Cet appel d'offres vise à attribuer un contrat-cadre par Bureau Oxfam au(x) fournisseur(s) retenu(s). Ce contrat définit les conditions de *fourniture* qui régiront les futurs contrats ou bons de commande.
Durée de l'adjudication	***12 mois** à compter de la date de signature de l'accord*
Lieu de livraison	Bureau Oxfam SEGOU Bureau Oxfam MOPTI
Comment postuler	Les candidats intéressés sont invités à soumettre : 1. Une offre décrivant les biens et l'offre financière, ainsi que toute autre prestation liée à la livraison des biens les différentes localités des Bureaux Oxfam de Ségou et Mopti.

	2. Visite des sièges et entrepôts du soumissionnaire Voir la section « 4. Processus de candidature » pour plus de détails.
Date limite de soumission des offres	**21/10/2026**
Considérations spécifiques	Les commandes la fourniture, la manutention et la livraison de kits

De plus amples détails sur les exigences spécifiques sont disponibles dans la partie 2 du présent dossier d'appel d'offres.

1.3 Critères d'attribution

Oxfam s'engage à mener un appel d'offres équitable et transparent et à garantir que tous les fournisseurs soient traités et évalués de manière égale au cours de ce processus d'appel d'offres.

Les réponses des fournisseurs seront évaluées selon les catégories de critères pondérés : critères administratifs, critères techniques, critères de durabilité/ qualité et critères financiers.

Les réponses des fournisseurs seront évaluées selon les critères pondérés ci-dessous :

CRITÈRES	Critères d'attribution	Points	Poids
Critères administratifs	Soumis dans les délais	**Obligatoire / Eliminatoire**	
	Patente de l'année 2026 ou reçu de paiement de la patente 2026 des services des impôts	**Obligatoire / Eliminatoire**	
	Quitus fiscal en cours de validité à la date de clôture (***pour les entreprises du régime réel***)	**Obligatoire / Eliminatoire**	
	NIF ou RCCM	**Facultatif**	
	Proposition technique et financière soumises	**Obligatoire/ Eliminatoire**	
	Déclaration du soumissionnaire d'appel d'offres signée et cachetée	**2**	**10%**
	Spécifications techniques et prix des offres financières	**2**	
	Code de conduite du fournisseur signé et cacheté	**2**	
	Questionnaire fournisseur complété signé et cacheté	**2**	
	Annexe de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme signée et cachetée	**2**	
Capacité/compétence du soumissionnaire à exécuter le travail/service requis	Expertise et expérience démontrées dans la fourniture de Kits de contingence, protection et de dignité (Attestation de services faits, contrat, bon de commande, BL, etc.) avec différentes structures dans la région de soumission **(Ségou ou Mopti)**	**15**	**60%**
	Expérience antérieure réussie avec Oxfam dans le domaine de fourniture de Kits de contingence ou de	**5**	

CRITÈRES	Critères d'attribution	Points	Poids
	dignité et ou de protection (Bon de commande, Bordereau de livraison, GRN, ètc.)		
	Expérience antérieure dans le secteur des ONGI avec d'autres structures que Oxfam dans la catégorie de fourniture de Kits (Bon de commande, Bordereau de livraison, GRN, etc.)	20	
	Preuves d'expériences de contrats cadre avec d'autres structures ONGI que Oxfam (copie de contrat cadre ou Attestation de bonne exécution de contrat cadre ou contrat à long terme).	10	
Qualité des produits/services et capacité à répondre aux exigences	Présentation de Catalogues des items souhaitée / Répondre aux spécifications techniques et des variétés et qualité avec précision	10	
Critères financiers	Proposition de prix des fournitures (items) en fonction de la demande, des conditions de paiement et de la capacité financière à gérer la prestation (meilleur rapport qualité/prix)	25	**30%**
	Garantie de stabilité des prix sur la durée du contrat (12 mois au moins)- A fournir dans le dossier	5	
	TOTAL	100	100%

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et sans pouvoir modifier leurs offres, les fournisseurs peuvent être tenus, sur simple demande écrite du comité d'évaluation, de fournir des éclaircissements dans un délai de 48 heures maxi. Ces demandes ne peuvent porter que sur des éclaircissements, et non sur la correction de détails importants.

Toute tentative d'un fournisseur d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou d'influencer Oxfam dans sa décision d'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de son offre.

1.4 Instructions et informations clées

1.4.1 Échelle de temps

	DATE	HEURE (Ville)
Date limite pour demander des éclaircissements à Oxfam par courriel à [adresse courriel]	13/10/2026	17H00mn
Dernière date à laquelle les clarifications sont émises par Oxfam	16/10/2026	17H00mn
Date limite de soumission des offres (date de réception et non d'envoi)	21/10/2026	16H00mn
Date provisoire d'ouverture publique des offres au Bureau Oxfam de Sévaré pour les soumissions de Mopti	22/10/2026	09H30.
Date provisoire d'ouverture publique des offres au Bureau Oxfam de Segou pour les soumissions de Ségou	27/10/2026	09H30.
Notification de l'attribution du marché au fournisseur retenu	**Novembre 2026**	

1.4.2 Validité de l'offre

Les réponses des fournisseurs resteront valables pendant une période de trois (03) mois calendaires après la date limite de réception des offres.

1.4.3 Format de soumission

En soumettant une offre, le fournisseur accepte intégralement et sans restriction les conditions particulières et générales régissant le présent marché comme seule base de la présente procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente.

Les fournisseurs sont tenus d'examiner attentivement et de se conformer à toutes les instructions, formulaires, dispositions et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres.

Le défaut de soumission d'une offre contenant toutes les informations et documents requis dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

Langue : Tous les documents doivent être soumis en Français.

Les propositions doivent être envoyées comme suite :

- **Bureau Oxfam de Ségou à Angoulême - Boulevard l'an 2000 porte 4008 dans la même cour que Plan International pour le Lot 01** : fournisseurs installés dans la région de Ségou
- **Bureau Oxfam à Sévaré non loin du CICR pour le Lot 02** : Fournisseurs installés dans la région de Mopti

Dans une enveloppe extérieure unique scellée qui contiendra deux autres enveloppes correspondant aux deux différentes sections de l'appel d'offres :

- A l'intérieure de l'Enveloppe 1 : « application des fournisseurs » – 2 exemplaires
- A l'intérieure de l'Enveloppe 2 : « Propositions d'appel d'offres des fournisseurs » – 2 exemplaires

L'enveloppe extérieure doit être marquée comme suit :

Oxfam - : [CONTRAT CADRE DE FOURNITURE DES KITS DE CONTINGENCE – KITS DE PROTECTION ET DE DIGNITE POUR LE BUREAU OXFAM DE _____ AU MALI »

Ne pas ouvrir avant la date de la séance d'ouverture des offres

Les dossiers complets sont à déposer au niveau des différents **Bureaux Oxfam suivant la localité de soumission.**
NB : Le soumissionnaire doit être de la région de soumission ou formellement représenté avec un siège et des représentants.

Pour toute demande de renseignements ou question relative à cet appel d'offres, veuillez envoyer votre demande à malitenders@oxfam.org.uk , en indiquant dans l'objet de l'e-mail : TD-26/005/BKO-ML – Questions + nom du fournisseur.

2 EXIGENCES ET SPÉCIFICATIONS

Annexe A - Spécifications techniques

3 DOCUMENTS DE RÉPONSE DES FOURNISSEURS

3.1 Exigences administratives

Le Fournisseur devra fournir les documents administratifs suivants :

- ANNEXE B - Déclaration du fournisseur
- ANNEXE C - Code de conduite des fournisseurs
- ANNEXE D - Questionnaire destiné aux fournisseurs internationaux
- Les copies des documents d'enregistrement de l'entreprise, certificat, statut Copie de la police d'assurance (responsabilité civile au minimum) du Fournisseur.
- Patente de l'année 2026 et attestation de TVA à jour
- Quitus fiscal à jour à la date de clôture du dossier d'appel d'offre
- Déclaration de garantie de stabilité des prix en mois.
- Tout document d'accréditation ou de contrôle qualité (par exemple ISO 9002)
- Données sur le volume d'activité commerciale et la capacité à répondre aux exigences du produit/service (réputation et pratiques commerciales).
- Un organigramme montrant la structure de gestion de l'entreprise ou un curriculum vitae (ou un bref résumé du parcours professionnel) des employés concernés fournissant des services spécifiques et un focus sur les postes occupés par les femmes.
- Déclaration d'absence de litige au cours des cinq dernières années délivrées par l'avocat
- Procédures de traitement des plaintes (le cas échéant) (pour la fourniture de services de nettoyage, de services de sécurité, etc.)
- Une liste des ressources disponibles : nombre de personnel technique ou de support, actif, infrastructure, équipements, etc.
- Trois références satisfaisantes de clients pour lesquels le même type de services a été fourni ; Oxfam se réserve le droit de contacter ces références, sans en informer le Fournisseur.
- Liste des clients des 18 derniers mois. Idéalement des ONG de taille similaire à Oxfam.

3.2 Proposition technique

La proposition technique décrit la manière dont le fournisseur entend réaliser les tâches telles que décrites dans le cahier des charges.

La proposition technique doit inclure :

- Une offre technique composée d'une description détaillée des prestations proposées/ description des produits à fournir
- Les documents administratifs de l'entreprise
- Les expériences similaires dans le domaine avec des ONGIs, etc.
- Description technique des produits à fournir (avec Catalogues des articles)

3.3 Proposition financière

La proposition financière doit inclure :

- L' ANNEXE E – Proposition Financière Le devis doit être complété par une ventilation claire des coûts liés aux biens et services demandés. Tout service supplémentaire que le fournisseur serait disposé à fournir gratuitement à Oxfam doit être inclus dans l'ANNEXE E.
- Tous les prix seront exprimés en CFA, en TTC. Ceci afin de permettre une comparaison équitable des prix après l'attribution du contrat ; la monnaie de travail sera déterminée entre Oxfam et le contractant. Si des taux de change ont été utilisés pour obtenir un montant en [devise internationale], celui-ci doit également être indiqué.
- Le paiement est effectué à la livraison des biens/services. Aucun acompte ne sera versé.

Les paiements sont effectués 30 jours après la prestation pour les freelances et 60 jours pour les entreprises. Les fournisseurs sont priés d'indiquer dans leur offre financière s'ils ne sont pas d'accord avec ces conditions.

3.4 Conditions de soumission d'appel d'offres

Les conditions sont détaillées dans le ANNEXE G - Termes et conditions générales de l'appel d'offres

3.4.1 Entretiens et échantillons

Oxfam se réserve le droit de mener des entretiens ou de demander des échantillons à un ou plusieurs fournisseurs potentiels avant de prendre une décision d'attribution. Cela permettrait d'obtenir des précisions sur les devis soumis et d'en savoir plus sur le parcours et l'expérience des fournisseurs potentiels, ou sur la qualité des produits proposés.

3.4.2 Réunion de clarification / visite de site

Aucune réunion de clarification / visite de site prévue.

3.4.3 Type de Contrat

Le contrat qui sera conclu entre le fournisseur retenu et Oxfam est établi conformément au contrat cadre standard d'Oxfam ou aux conditions générales d'Oxfam.

En soumettant une offre à cet appel d'offres, le fournisseur accepte les conditions contractuelles d'Oxfam. Toute remarque ou réserve formulée par le fournisseur doit être clairement formulée dans un document libre joint à l'offre. Ce document doit inclure la proposition du fournisseur visant à remplacer les sections du contrat concernées.

Si le fournisseur soumet une offre sans retour clair sur l'annexe F – Modèle de contrat, Oxfam considérera que le projet de contrat soumis a été accepté dans son intégralité par le fournisseur.

Les fournisseurs non retenus seront informés après l'attribution.

M. Mahaman Moustapha Ibrahim DANKALE

Directeur Pays par intérim – Oxfam au Mali

Bamako, le 02 / 10 / 2026

CONTEXTE ET EXIGENCES

L'objet du présent appel d'offres est d'obtenir des offres compétitives pour la mise en place d'un Contrat cadre de Fourniture de **Kits de contingence, Kits d'hygiène, Kits de dignité et de Protection** pour les projets et programmes de Oxfam au Mali.

SPÉCIFICATION DES BIENS et de tous SERVICES/TRAVAUX REQUIS

Fourniture de Kits de contingence, Kits d'hygiène, Kits de dignité et de Protection pour Oxfam au Mali.

N°Ordre	Description	Kits de Contingences	Kits d'hygiènes	Kits de dignités	Kits de protection
01	Sceaux 20 L avec couvercle (logo Oxfam)	✓	✓		
02	Morceaux de Savon 250g	✓	✓		
03	Bidons eau de javel 1 Litre	✓	✓		
04	Pot de défécation (2 à 3 L)	✓	✓		
05	Gobelet Plastique 1 Litre	✓	✓		
06	Gobelet plastique 0,5 Litre	✓			
07	Dispositif de lave main familial / Individuel	✓	✓		
08	Moustiquaires 2 places forme rectangulaire	✓			
09	Nattes en plastique 2 places	✓			✓
10	Caleçon taille L & M, XL et X (Douzaine en coton)	✓		✓	
11	Paquets de coton hygiénique lavable	✓		✓	
12	Paquets de coton hygiénique jetable	✓		✓	
13	Pate dentifrice 120ml et brosses à dent pour adulte	✓		✓	
14	Torche solaire à main– Rechargeable	✓		✓	✓
15	Savon en poudre (carton de 50 sachets de 500g)		✓	✓	
16	Grésil flacon de 1 Litre		✓		

17	Peigne pour cheveux		✓	✓	
18	Savonnière pour femme *(seau de 3 à 5 L avec couvercle et manche)*			✓	
19	Chaussures (paires) type sandale en plastique et résistante			✓	
20	T-shirt colle rond et standard en coton			✓	
21	Pommade de peau pour femmes			✓	✓
22	Poste de radio – Rechargeable solaire et pile				✓
23	Siflet Standard				✓
24	Couverture 2 places en coton				✓
25	Pagne (3pagnes)			✓	

NB : la répartition ci-dessus est indicative et non ferme.

Les tâches spécifiques liées à ce champ d'activité sont décrites comme suit :

1. Fourniture des kits
2. Constitution des kits à la demande de Oxfam et suivi la clé de répartition
3. Fourniture et Production des échantillons pour validation
4. Disponibiliser les produits conformes suivant la demande de Oxfam
5. Fournir la quantité et la qualité des produits demandés

Le prestataire de services est censé fournir les résultats suivants :

1) Les kits de qualité et conformes sont livrés à l'endroit indiqué
2) Les kits sont de qualité supérieure

Si le fournisseur souhaite proposer des modifications au cahier des charges (qui pourraient permettre d'atteindre plus efficacement les objectifs d'Oxfam), celles-ci doivent être considérées comme une offre alternative. Le fournisseur doit soumettre des offres alternatives dans une lettre séparée accompagnant l'offre. OXFAM n'est pas tenue d'accepter ces offres.

EXIGENCES DU PROFIL

L'entreprise/l'individu(s) doit(vent) posséder les compétences suivantes :

Obligatoire

- Soumission dans le délai
- Patente 2026
- Quitus fiscal en cours de validité à la date de clôture du dossier
- Preuve d'enregistrement de l'entreprise (RCCM, NIF)
- Proposition technique et financière
- Entreprise formellement installée ou représentée à Ségou ou Mopti (suivant le bureau de soumission)
- Avoir des expériences dans la fourniture des kits avec des organisations internationales (ONGI, Coopération, UN, etc.).
- Présentation de la structure et des capacités de livraison.

Annexe B: TENDERER´S DECLARATION

Nous, soussignés, acceptons intégralement et sans restriction les conditions régissant le présent appel d'offres comme base unique de cette compétition, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles nous renonçons par la présente.

Nous avons examiné attentivement, compris et respecté l'ensemble des conditions, instructions, formulaires, dispositions et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres, y compris le modèle de contrat et ses annexes, ainsi que le Code de conduite des fournisseurs d'Oxfam.

Nous sommes conscients que l'absence d'offre contenant toutes les informations et tous les documents expressément requis, dans le délai imparti, peut entraîner son rejet, à la discrétion d'Oxfam.

Nous n'émettons aucune réserve concernant le dossier d'appel d'offres et sommes conscients que toute réserve peut entraîner le rejet de l'offre par Oxfam.

Nous n'avons connaissance d'aucune pratique de corruption en lien avec ce concours et rejetons toute tentative de corruption, de falsification, de collusion ou de corruption de tout élément de cet appel d'offres. Nous nous engageons également à ne divulguer aucun détail de notre proposition de prix ni aucune information relative aux exigences du marché ou du projet à quiconque extérieur à notre organisation (sauf si cela est nécessaire à la préparation de l'appel d'offres, lorsque ces relations sont régies par des clauses contractuelles de confidentialité).

Si une telle situation se présente, nous signalerons immédiatement tout soupçon à **SpeakUp**. (**Enligne** ou en envoyant un e-mail **SpeakUp@oxfam.org.uk**).

Nous déclarons n'être concernés par aucun conflit d'intérêt potentiel et que nous et notre personnel n'avons aucun lien particulier avec d'autres soumissionnaires ou parties impliquées dans cette compétition. Si nous prenions connaissance d'un conflit d'intérêts avant ou pendant l'exécution du contrat, nous en informerions immédiatement Oxfam par écrit, en utilisant le Formulaire de déclaration de conflit d'intérêt Déclaration Form Nous reconnaissons que tout conflit d'intérêts non déclaré pourrait entraîner notre disqualification du processus de passation de marché ou du projet lui-même si une telle situation aboutissait à l'attribution irrégulière d'un contrat.

Nom et adresse de l'entreprise :	
Nom du représentant de la l'entreprise :	
Titre du représentant dans l'entreprise :	
Signature et cachet du représentant :	
Ville, date :	

Définition des pratiques de corruption

Vol
Prendre les biens d'autrui sans son consentement, avec l'intention de les priver définitivement. Par exemple, un cambriolage dans un bureau d'Oxfam et le vol de biens d'Oxfam, ou un employé qui omet délibérément de restituer son ordinateur portable Oxfam lorsqu'il quitte l'organisation.

Fraude
Acte ou omission visant à tromper intentionnellement afin d'obtenir un avantage ou de se soustraire à une obligation. Il peut également s'agir d'un abus de position. Il peut s'agir, par exemple, de falsifier ou de modifier une facture, de gonfler un reçu de frais, ou encore de fournir délibérément des produits de qualité inférieure ou une quantité inférieure à celle convenue par un fournisseur tiers.

Corruption
Lorsqu'un individu offre, donne ou promet (ou demande, consent de recevoir ou accepte) un avantage financier ou autre à/de la part d'une autre personne pour influencer une personne à exercer une fonction ou une activité de manière inappropriée, ou pour obtenir un avantage indu.

Népotisme
Favoritisme accordé à des associés, sans distinction de mérite. Par exemple, un manager pourrait attribuer un contrat à une entreprise appartenant à un membre de sa famille ou à un ami, sur la seule base de cette relation.

Conflit d'intérêt
Une situation dans laquelle votre indépendance ou votre objectivité est perçue comme compromise.

Un tel conflit d'intérêts comprend :

- toute relation personnelle, familiale ou financière avec Oxfam ou le personnel du projet. Par exemple, si un cousin du soumissionnaire travaille pour Oxfam, ce dernier doit le déclarer.
- toute relation personnelle, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires. Par exemple, si un membre de la famille du soumissionnaire possède une entreprise qui soumet également une autre proposition, le soumissionnaire doit le déclarer.

Pour autant qu'ils soient déclarés et gérés, les conflits d'intérêts ne constituent pas un problème.

Blanchiment d'argent
Intégration d'argent illicite (par exemple, de l'argent obtenu par fraude ou autre délit) dans des transactions ordinaires, afin de faire croire que l'argent provient d'une source légitime.

Financement du terrorisme
Détournement de l'aide de sa destination initiale vers des groupes terroristes désignés. Il peut s'agir d'un transfert direct ou indirect de fonds ou d'actifs vers ces groupes. Le financement du terrorisme est souvent appelé « détournement de l'aide ».

Annexe C: CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Ce document présente des différences mineures selon l'Affilié Oxfam. Veuillez sélectionner la version de l'affilié correspondante via les options suivantes. link.

Il est demandé à TOUS les fournisseurs et sous-traitants de remplir les sections 1 à 6 et la déclaration.
Les fournisseurs se chargeant de la fourniture de produits et services de marque, des véhicules de location et des projets de construction sont également tenus de compléter les sections 7 et 8.

1 A) Profil de la société		**Réserve à l'usage d'Oxfam**
Nom de l'entreprise		
Nom de l'employé-e d'Oxfam avec lequel vous êtes en contact, le cas échéant. (Nom, département, site)		
Adresse du siège		
Adresse de passage de commande (si différente)		
Adresse de paiement (si différente)		
Numéro de téléphone		
E-mail		
Site Internet		
Numéro d'immatriculation de l'entreprise (Joindre une copie du certificat)		
Année de création		
Veuillez préciser votre position dans la chaîne d'approvisionnement : agent, fabricant, prestataire de service, importateur, négociant		
Veuillez préciser le produit/service qui est fourni à Oxfam		
Vos produits ou services portent-ils la marque d'Oxfam ?		
Chiffre d'affaires de l'entreprise dans la devise d'échange (veuillez joindre les états financiers récents)		
Chiffre d'affaires de la partie de l'entreprise qui serait placée au service d'Oxfam		
Emplacement des autres sites opérationnels (nationaux et internationaux), leurs fonctions et le nombre approximatif d'employés où les produits ou services d'Oxfam pourraient être positionnés		

1 B) Nombre total de travailleurs	Hommes (%)	Femmes (%)	Total
Travailleurs en contrat à durée indéterminée			
Travailleurs en contrat à durée déterminée employés directement			
Travailleurs employés indirectement par une agence			
Travailleurs à domicile/Travailleurs extérieurs			
Direction			

Votre entreprise a-t-elle pris l'engagement d'atteindre les normes de travail, d'environnement et d'intégrité commerciale de la politique éthique et environnementale d'Oxfam ?	Oui Non	

2) Santé et sécurité

Existe-t-il quelqu'un de désigné au sein de votre entreprise qui est chargé des questions de santé et de sécurité ?	Oui/Non. Donnez des précisions.

3) Systèmes et politiques de gestion		
Observez-vous actuellement les normes suivantes en matière de gestion éthique/environnementale, juridique et technique ou êtes-vous en train de travailler en vue de les atteindre ? (Ajoutez d'autres champs si nécessaire)	ISO9001 - Qualité	
	ISO14001 - Environnement	
	ISO26000 - Responsabilité sociale	
	SA8000 - Normes de travail	
	Autres	
Veuillez confirmer les politiques que votre entreprise a en place. Veuillez les joindre à la présente :	Qualité	
	Santé et sécurité	
	Gestion de l'environnement	
	Normes de travail	
	Égalité des chances	
	Formation et perfectionnement	
	Autres	

4) Normes éthiques (de travail)	
Vous assurez-vous que votre entreprise répond à la législation concernant les travailleurs ? (par ex. les salaires, horaires, santé et sécurité). Veuillez préciser les mesures que vous avez prises à cet égard.	Oui/Non. Veuillez donner des précisions.

5) Normes environnementales		
Faites-vous en sorte de vous assurer que votre entreprise respecte toutes les exigences des dispositions législatives et réglementaires concernant l'environnement ? Veuillez préciser les mesures que vous avez prises à cet égard.	Oui/Non. Veuillez donner des précisions.	
Avez-vous en place une politique environnementale ? Veuillez la joindre	Oui	
	Non	

6) Expérience et sous-traitance			
Veuillez indiquer les coordonnées de trois clients avec lesquels vous avez conclu des contrats de travail au cours des trois dernières années qui sont disposés à vous fournir une référence. Si possible, veuillez joindre leurs lettres de référence.			
	Référence 1	Référence 2	Référence 3
Client/Organisation			
Nom du contact			
N° de téléphone			
Date d'attribution du contrat			

Champ d'application et précisions concernant le contrat			
Veuillez donner des précisions sur l'expérience que vous avez à traiter avec des organisations non gouvernementales internationales (ONG internationales) : Si c'est le cas, veuillez donner des précisions sur le champ d'application du contrat et le nom de l'ONG internationale.			
Si vous fournissez des services à Oxfam, procédez-vous à la sous-traitance/à l'externalisation de ces services ? Si oui, veuillez indiquer le nom et les coordonnées des sous-traitants et le type de service fourni.			

Veuillez remplir les Sections 7 et 8 si vous fournissez des produits ou services de marque, des véhicules de location ou des projets de construction

7) Salaires et horaires		
Quel est le salaire minimum national (par heure) ?		
Quel est le salaire horaire le plus bas qui est pratiqué dans votre entreprise ?		
Quelles sont les retenues prélevées sur les salaires des travailleurs (par ex. retraite, impôts) ?		
Si oui, à combien s'élèvent les charges et que couvrent-elles ?		
Quel est le nombre normal d'heures de travail hebdomadaires pour les employés ?		
Les travailleurs disposent-ils d'au moins un jour de congé sur sept ?	Oui Non	
Quelle est la moyenne des heures supplémentaires travaillées chaque mois ?		
Quel est l'âge minimum des travailleurs que votre entreprise emploie ?		
Expliquez les mesures que vous prenez pour veiller à ne pas embaucher de travailleurs qui ont moins que l'âge minimal requis.		
Des évaluations des risques portés à la santé et à la sécurité ont-elles été réalisées au cours de l'année passée ?	Oui Non	

8) Échanges entre les travailleurs et la direction		
Comment vous assurez-vous que les employés sont conscients de leurs droits ?	Contrats écrits	
	Panneaux d'avis au personnel	
	Intranet	
	Manuel des employés	
	Autres	
Quelles sont les formes de représentation utilisées ?	Syndicat	
	Actionnariat salarié	

	Comité élu de santé et de sécurité	
	Coopérative de travailleurs	
	Comité d'entreprise	
	Organisation professionnelle	
	Autres	
Existe-t-il des travailleurs qui sont syndicalisés ?		Oui / Non
Si oui, veuillez indiquer le nom du ou des syndicats concernés.		

Déclaration (*à remplir par le responsable autorisé en chef. Veuillez insérer sa signature électronique ou taper son nom)*: Je confirme que tous les renseignements fournis sont exacts. Pour le compte et au nom du fournisseur :

Nom :	**Fonction :**
Date :	**Signature :**

Réservé à l'usage d'Oxfam - Risque évalué par

N.B. : Oxfam a eu l'occasion de diriger des campagnes dans des secteurs spécifiques afin de souligner le tort qu'ils peuvent causer aux communautés pauvres. Si votre entreprise, ou votre société mère ou une filiale, est impliquée de quelque manière que ce soit dans la production ou la vente d'armes, de produits pharmaceutiques, de préparations pour nourrissons ou de pesticides, ou dans le secteur financier, veuillez en aviser votre contact d'Oxfam.

Nom :	**Fonction :**
Date :	**Risques :**

Les quantités ci-dessous sont estimatives et ne peuvent être considérer comme une commande ferme.

LOT 01 : BUREAU DE SEGOU (Ouvert pour les entreprises installées dans la région de **Ségou** ou ayant des représentations formelles et identifiables)

N°Ord	Désignation	Descriptions / Specifications Techniques	Quantité	Unité	PRIX UNIT HT	MONTANT TOTAL HT
01	Sceau	Sceau en plastique brandé de 20 L avec couvercle (**logo Oxfam et bailleur**)	**1 000**	**Pièce**		
02	Morceau de Savon	Morceau de Savon 250g	**1 000**	**Pièce**		
03	Flacon d'eau de javel 1 Litre	Flacon de 1 Litre	**1 000**	**Pièce**		
04	Pot de défécation	Pot de défécation en plastique (2 à 3 L)	**1 000**	**Pièce**		
05	Gobelet Plastique	Gobelet Plastique 1 Litre	**1 000**	**Pièce**		
06	Gobelet plastique	Gobelet plastique 0,5 Litre	**1 000**	**Pièce**		
07	Dispositif de lave main	Dispositif de lave main familial / Individuel	**1 000**	**Kit**		
08	Moustiquaires	Moustiquaires 2 places forme rectangulaire	**1 000**	**Pièce**		
09	Nattes en plastique	Nattes en plastique 2 places	**1 000**	**Pièce**		
10	Caleçon tailles multiples	Caleçon taille L & M, XL et X (Douzaine en coton)	**1 000**	**Jeu**		
11	Paquets de coton hygiénique	Paquets de coton hygiénique lavable	**1 000**	**Paquet**		
12	Paquets de coton hygiénique	Paquets de coton hygiénique jetable	**1 000**	**Paquet**		
13	Pâte dentifrice et brosses	Pate dentifrice 120ml et brosses à dent pour adulte	**1 000**	**Kit**		
14	Torche solaire à main	Torche solaire à main– Rechargeable	**1 000**	**Kit**		

15	Savon en poudre	Savon en poudre (carton de 50 sachets de 500g)	**1 000**	**Carton de 50 pces de 500g**		
16	Grésil	Grésil flacon de 1 Litre	**1 000**	**Flacon 1 Litre**		
17	Peigne	Peigne pour cheveux - plastique	**1 000**	**Pièce**		
18	Savonnière	Savonnière pour femme *(seau de 3 à 5 L avec couvercle et manche)*	**1 000**	**Pièce**		
19	Chaussures	Chaussures (paires) type sandale en plastique et résistante	**1 000**	**Paire**		
20	T-shirt	T-shirt colle rond et standard en coton	**1 000**	**Pièce**		
21	Pommade	Pommade de peau pour femmes	**1 000**	**Flacon**		
22	Poste de radio –	Poste de radio – Rechargeable solaire et pile	**1 000**	**Kit**		
23	Siflet	Siflet Standard	**1 000**	**Pièce**		
24	Couverture	Couverture 2 places en coton	**1 000**	**Pièce**		
25	Pagne	Pagne (3pagnes)	**1 000**	**Jeu de 3 pagnes**		
MONTANT TOTAL HT						
TVA 18% pour les entreprises du régime réel et qui reversent la tva au service des impôts						
MONTANT TOTAL TTC						

Garantie de stabilité de prix (en mois) : _____

NB :

- Possibilité de demande d'échantillon
- En plus de la signature du contrat cadre, la livraison est conditionnée à un bon de commande ou un contrat avec des quantités spécifiques à livrer à l'endroit indiqué par Oxfam.
- La constitution et la manutention des kits sont à la charge du fournisseur.

Le Fournisseur

LOT 02 : BUREAU DE MOPTI (Ouvert pour les entreprises installées dans la région de **Mopti** ou ayant des représentations formelles et identifiables).

N°Ord	Désignation	Descriptions / Specifications Techniques	Quantité	Unité	PRIX UNIT HT	MONTANT TOTAL HT
01	Sceau	Sceau en plastique brandé de 20 L avec couvercle (**logo Oxfam et bailleur)**	**1 200**	**Pièce**		
02	Morceau de Savon	Morceau de Savon 250g	**1 200**	**Pièce**		
03	Flacon d'eau de javel 1 Litre	Flacon de 1 Litre	**1 200**	**Pièce**		
04	Pot de défécation	Pot de défécation en plastique (2 à 3 L)	**1 200**	**Pièce**		
05	Gobelet Plastique	Gobelet Plastique 1 Litre	**1 200**	**Pièce**		
06	Gobelet plastique	Gobelet plastique 0,5 Litre	**1 200**	**Pièce**		
07	Dispositif de lave main	Dispositif de lave main familial / Individuel	**1 200**	**Kit**		
08	Moustiquaires	Moustiquaires 2 places forme rectangulaire	**1 200**	**Pièce**		
09	Nattes en plastique	Nattes en plastique 2 places	**1 200**	**Pièce**		
10	Caleçon tailles multiples	Caleçon taille L & M, XL et X (Douzaine en coton)	**1 200**	**Jeu**		
11	Paquets de coton hygiénique	Paquets de coton hygiénique lavable	**1 200**	**Paquet**		
12	Paquets de coton hygiénique	Paquets de coton hygiénique jetable	**1 200**	**Paquet**		
13	Pâte dentifrice et brosses	Pâte dentifrice 120ml et brosses à dent pour adulte	**1 200**	**Kit**		
14	Torche solaire à main	Torche solaire à main– Rechargeable	**1 200**	**Kit**		
15	Savon en poudre	Savon en poudre (carton de 50 sachets de 500g)	**1 200**	**Carton de 50 pces de 500g**		

16	Grésil	Grésil flacon de 1 Litre	**1 200**	**Flacon 1 Litre**		
17	Peigne	Peigne pour cheveux – plastique	**1 200**	**Pièce**		
18	Savonnière	Savonnière pour femme *(seau de 3 à 5 L avec couvercle et manche)*	**1 200**	**Pièce**		
19	Chaussures	Chaussures (paires) type sandale en plastique et résistante	**1 200**	**Paire**		
20	T-shirt	T-shirt colle rond et standard en coton	**1 200**	**Pièce**		
21	Pommade	Pommade de peau pour femmes	**1 200**	**Flacon**		
22	Poste de radio –	Poste de radio – Rechargeable solaire et pile	**1 200**	**Kit**		
23	Siflet	Siflet Standard	**1 200**	**Pièce**		
24	Couverture	Couverture 2 places en coton	**1 200**	**Pièce**		
25	Pagne	Pagne (3pagnes)	**1 200**	**Jeu de 3 pagnes**		
MONTANT TOTAL HT						
TVA 18% pour les entreprises du régime réel et qui reversent la tva au service des impôts						
MONTANT TOTAL TTC						

Garantie de stabilité de prix (en mois) : _____

NB :

- Possibilité de demande d'échantillon
- En plus de la signature du contrat cadre, la livraison est conditionnée à un bon de commande ou un contrat avec des quantités spécifiques à livrer à l'endroit indiqué par Oxfam.
- La constitution et la manutention des kits sont à la charge du fournisseur.

Le Fournisseur

Annexe F : MODELE DE CONTRATS OXFAM

Veuillez insérer le modèle de contrat correspondant. Vous pouvez accéder à divers modèles Oxfam depuis la boîte à outils des contrats Oxfam via les liens suivants. lien.

Annexe G : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL D'OFFRES

• CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE

Modification ou retrait des offres
Les fournisseurs peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne peut être modifiée après cette date. Tout retrait doit être inconditionnel et mettra fin à toute participation à l'appel d'offres. Une fois la date limite passée, Oxfam se réserve le droit de conserver les documents à des fins d'audit.

Coûts de préparation des appels d'offres
Tous les frais engagés par le fournisseur pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Ils seront à sa charge.

Conformité
Oxfam se réserve le droit de rejeter toutes les offres non soumises dans le format spécifié et toutes les offres dans lesquelles l'un des formulaires requis n'est pas rempli.

Pouvoir d'accepter une partie d'une offre
Oxfam se réserve le droit, sauf stipulation contraire expresse du fournisseur dans l'appel d'offres, d'attribuer des lots séparément ou dans toute combinaison.

Notification d'attribution et signature du contrat
Le fournisseur retenu sera informé par écrit de la sélection de son offre (notification d'attribution). Oxfam conviendra avec le fournisseur sélectionné de la version finale du contrat et lui enverra les documents signés en deux exemplaires originaux.

Après l'attribution du marché, le fournisseur retenu signera, datera et renverra le contrat. Le fournisseur sélectionné devra communiquer le numéro et les références exactes du compte bancaire sur lequel les paiements seront effectués.

Annulation de la procédure d'appel d'offres
En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les fournisseurs seront informés par Oxfam.

L'annulation peut survenir lorsque :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre qualitativement ou financièrement valable n'a été reçue, ou lorsqu'il n'y a eu aucune réponse du tout.
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés.
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent les ressources financières dont dispose Oxfam.
5. Des irrégularités ont été commises dans la procédure, notamment lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

En aucun cas Oxfam ne sera responsable de dommages, quelle que soit leur nature (notamment dommages pour perte de profits) ou en relation avec l'annulation d'un appel d'offres, même si OXFAM a été averti de la possibilité de dommages.

Les fournisseurs sont tenus de ne pas contacter Oxfam pendant la période d'évaluation des offres, sauf par le biais du mécanisme d'interrogation formel décrit ci-dessus ou s'ils sont un fournisseur Oxfam existant, et alors uniquement dans le cadre d'une activité Oxfam existante.

Validité du devis

- Le devis est valable 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres. En cas d'impossibilité, le soumissionnaire peut proposer un délai différent.
- Si le soumissionnaire obtient le contrat, toutes les informations fournies dans le cadre du processus de devis et de négociation sont contractuellement contraignantes.
- Les prix et délais, présentés dans l'offre, doivent être fermes et valables pendant toute la durée du contrat à compter de la date de sa signature par les deux Parties

Droits de réserves

Toutes les candidatures et devis deviennent la propriété d'Oxfam, et Oxfam se réserve le droit, à sa seule discrétion, de :

- Négocier, accepter ou rejeter tout ou partie des propositions et des devis.
- Disqualifier toute offre en raison du non-respect par le demandeur des instructions fournies.
- Renoncer à tout écart du candidat par rapport aux exigences des présents termes de référence qui, de l'avis d'Oxfam, sont considérés comme des défauts immatériels nécessitant un rejet ou une disqualification ; ou lorsqu'une telle renonciation favorisera une concurrence accrue.
- Prolonger le délai de soumission des réponses après notification à tous les candidats.
- Mettre fin ou modifier le processus à tout moment et réémettre la demande de devis à la personne qu'Oxfam juge appropriée.
- Émettre une acceptation d'offre sur la base de l'évaluation initiale des offres sans discussion.
- Attribuer seulement une partie des activités de l'appel d'offres ou attribuer plusieurs marchés en fonction des activités de l'appel d'offres.

Code de conduite

Oxfam s'engage à garantir l'intégrité de ses opérations et de ses chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'à respecter des normes éthiques élevées. Le respect de toutes les lois et réglementations et la garantie d'une concurrence loyale sont fondamentaux pour cet engagement. Nous promouvons activement ces principes et ces normes et attendons de tous nos fournisseurs qu'ils s'y engagent.

Tous les consultants/candidats sont tenus d'accepter et d'adhérer au Code de Conduite des Fournisseurs Oxfam, alors que les particuliers (y compris les consultants) doivent signer le Code de Conduite des non-employés d'Oxfam[1]. Ces codes de conduite définissent les normes et principes spécifiques que les fournisseurs doivent respecter dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de l'impact environnemental et de la lutte contre la corruption.
En outre, Oxfam impose les exigences suivantes à ses prestataires de services afin de garantir l'intégrité de sa chaîne d'approvisionnement.

[1] Le Code de conduite des non-employés s'applique à tous les travailleurs indépendants ou employés contractuels de fournisseurs qui travaillent sur les sites d'Oxfam, ou qui ont accès aux documents d'Oxfam, ou qui peuvent représenter Oxfam de quelque manière que ce soit mais ne font pas partie de l'entité juridique d'Oxfam)

Corruption et collusion

Oxfam ne tolère aucune fraude, y compris les pots-de-vin et les commissions occultes, ni aucune collusion entre soumissionnaires. Toute entreprise ou personne ne respectant pas ces normes sera disqualifiée de ce marché et exclue de toute autre opportunité future.

Il est strictement interdit aux employés et aux représentants d'Oxfam de demander ou d'accepter de l'argent, des honoraires, des commissions, des crédits, des cadeaux, des gratifications, des objets de valeur ou des compensations de la part de vendeurs ou de fournisseurs actuels ou potentiels en échange ou en récompense d'une activité commerciale.

Fausses déclarations

Les soumissionnaires doivent fournir des informations entières, exactes et complètes, conformément au présent appel d'offres et à ses annexes. Toute fausse déclaration dans une offre constitue un motif de résiliation immédiate de tout contrat avec le fournisseur. OXFAM prend très au sérieux les inexactitudes, la falsification, la manipulation et l'altération de faits et/ou de documents. OXFAM applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tels comportements et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

Annexe F : Lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

(Loi N°2016-008 en date du 17 Mars 2016)

Le champ d'application de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), inclut les Organisations à But Non lucratif (OBNL). Le Partenaire s'engage ainsi à prendre les mesures appropriées afin de respecter la législation en la matière, notamment pour identifier et évaluer les risques de blanchement de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que disposer des politiques, procédures et contrôle pour atténuer et gérer efficacement ces risques et obligations de vigilance.

Les mesures ci-après, qui ne sont pas exhaustives, sont nécessaires pour le respect de la loi ci-dessus énumérée.

1 *Mesures appropriées pour identifier et évaluer les risques de financement du terrorisme (Article 11 de la loi)*

1.1 Le Partenaire prendra des mesures appropriées pour identifier et évaluer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels elles sont exposées, en tenant compte des facteurs de risques tels que les clients, les pays ou les zones géographiques, les produits, les services, les transactions ou les canaux de distribution

1.2 Le Partenaire doit disposer de politiques, de procédures et de contrôles pour atténuer et gérer efficacement les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme identifiés au niveau de l'Union, au niveau des Etats membres et à leur propre niveau. Ces politiques, procédures et contrôles, portent notamment sur :

- -la vigilance à l'égard de la clientèle, la déclaration, la conservation des documents et des pièces, le contrôle interne, la gestion du respect des obligations (y compris, si la taille et la nature de l'activité le justifient, la nomination, au niveau de l'encadrement, d'un responsable du contrôle du respect des obligations) et les vérifications sur le personnel
- - lorsque cela est approprié, eu égard à la taille et à la nature des activités, une fonction d'audit indépendante chargée de tester les politiques, procédures et contrôles

1.3 Le Partenaire doit obtenir l'autorisation d'un niveau élevé de leur hiérarchie pour les politiques, procédures et contrôles qu'elles mettent en place. Lesdites politiques, procédures et contrôles font l'objet de suivi et de renforcement. Elles devront être communiquées aux autorités de contrôle.

2 *Cadre d'information et de formation (Article 23)*

Les responsables du Partenaire doivent assurer l'information et la formation de l'ensemble du personnel sur les obligations liées à la LBC/FT et sur les procédures mises en place au sein de la structure. A cet effet, ils doivent élaborer un programme de formation. Ils assurent en permanence la mise à jour des connaissances de leurs agents et des collaborateurs selon l'évolution de la réglementation et des procédures applicables. Ces responsables prennent en compte, dans le recrutement des collaborateurs, les risques au regard de la lutte contre le financement du terrorisme.

3 *Publication des états financiers au journal officiel ou toute autre annonce de la place (article 42).*

Le Partenaire est tenu de :

- Produire à tout moment des informations sur : - l'objet et la finalité de leurs activités ; - l'identité de la personne ou des personnes qui possèdent, contrôlent ou gèrent leurs activités, y compris les dirigeants, les membres du conseil d'administration et les administrateurs ;
- Publier annuellement, au journal officiel ou dans un journal d'annonces légales, leurs états financiers avec une ventilation de leurs recettes et de leurs dépenses ;
- Se doter de mécanismes à même de les aider à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Se doter de mécanismes de contrôle propres visant à garantir que tous les fonds sont dûment comptabilisés et utilisés conformément à l'objet et à la finalité de leurs activités déclarées ;
- Conserver pendant dix ans et tenir à la disposition des autorités des relevés de leurs opérations

4 **Déclaration de toute donation en espèce excédent 500 000 FCFA auprès de la DGAT (Article 43)**

Le Partenaire doit :

- S'inscrire sur un registre mis en place, à cet effet, par l'autorité compétente. La demande d'inscription initiale sur ce registre comporte les nom, prénoms, adresses et numéros de téléphone de toute personne chargée d'assumer la responsabilité du fonctionnement de l'organisme concerné, et notamment des président, vice-président, secrétaire général, membres du Conseil d'administration et trésorier, selon le cas
- Communiquer à l'autorité chargée de la tenue du registre, tout changement dans la composition des personnes responsables préalablement désignées, visées au paragraphe précédent. Toute donation faite au Partenaire d'un montant égal ou supérieur à **cinq cent mille francs CFA**, doit être consignée dans le registre, comprenant les coordonnées complètes du donateur, la date, la nature et le montant de la donation.

Le registre est conservé par l'autorité compétente pendant une durée de dix ans, sans préjudice des délais de conservation plus longs prescrits par d'autres textes législatifs ou réglementaires en vigueur. Il peut être consulté par la Cellule Nationale De Traitement Des Informations Financières (CENTIF), par toute autorité chargée du contrôle des organismes à but non lucratif ainsi que, sur réquisition, par tout officier de police judiciaire chargé d'une enquête pénale.

5 **Déclaration de t*oute donation en espèces d'un montant égal ou supérieur à un million de francs CFA* (Article 43).**

- Toute donation en espèces au profit du Partenaire, d'un montant égal ou supérieur à **un million de francs CFA** fait l'objet d'une déclaration auprès de la CENTIF, par l'autorité chargée de la tenue du registre.
- Toute donation au profit du Partenaire, quel qu'en soit le montant, fait également l'objet d'une déclaration auprès de la CENTIF, par l'autorité compétente en la matière, lorsque les fonds sont susceptibles de se rapporter à une entreprise terroriste ou de financement du terrorisme.

6 **Tenue d'une comptabilité conforme aux normes en vigueur, transmission d'états financiers et ouverture de compte bancaire (Article 43)**

- Le Partenaire doit, d'une part, se conformer à l'obligation relative à la tenue d'une comptabilité conforme aux normes en vigueur **(SYCEBNL).**

- D'autre part, il doit transmettre à l'autorité de contrôle, ses états financiers annuels de l'année précédente, dans les six mois qui suivent la date de clôture de son exercice social.
- Il doit déposer sur un compte bancaire ouvert dans les livres d'un établissement de crédit ou d'un système financier décentralisé agréé, l'ensemble des sommes d'argent qui lui sont remises à titre de donation ou dans le cadre des transactions qu'il est amené à effectuer.

7 **Exigence de vigilance dans les relations avec les bailleurs de fonds, les membres du conseil d'administration, les employé, les prestataires de service, etc.**

- Le Partenaire s'engage à renforcer l'exigence de vigilance dans les relations avec les bailleurs de fonds. Il est tenu de savoir qui détient la direction suprême des différents projets soutenus par l'argent et les ressources des organismes de bienfaisance et leur affiliation à d'autres organismes.
- Le Partenaire doit disposer d'ententes écrites claires avec les agents/entrepreneurs/autres partenaires, concernant les activités qui seront entreprises et la façon dont elles seront contrôlées et dont on en rendra compte.
- Le Partenaire prendra les mesures pour disposer des politiques, procédures et contrôles afin de bien connaitre les antécédents et les affiliations des membres du conseil d'administration, les employés, les bénévoles, les stagiaires, les prestataires de service.

8 Terrorisme et parties interdites

(a) Le Partenaire ne saurait s'engager dans une quelconque transaction avec une personne ou avec une organisation, ni autrement fournir à celle-ci, directement ou indirectement, des fonds, des ressources économiques ou un soutien, lorsque cette personne ou organisation :

(i) figure sur liste noire établie en vertu de sanctions économiques ou financières appliquées par un gouvernement officiel, par l'Union européenne ou par l'Organisation des Nations Unies, est interdite en vertu de la législation Malienne, ou est autrement associée au terrorisme ;

(j) fait partie d'un gouvernement d'un pays ou d'un territoire soumis à un embargo général à l'exportation, à l'importation, financier ou à l'investissement en vertu de la Législation relative aux sanctions économiques, lesquels pays et territoires, à la date du présent accord, comprennent (la Corée du Nord, la Crimée, Cuba, l'Iran et la Syrie) (« Territoire sanctionné ») ;

(k) est détenue ou contrôlée par l'un des organismes susmentionnés, ou agit au nom de l'un d'eux ;

(l) est située à l'intérieur d'un territoire sanctionné ou exerce son activité à partir d'un territoire sanctionné ;

(m) est autrement visée par une loi relative aux sanctions économiques (ci-après dénommée une « Partie interdite ») en lien avec le présent Accord,

(b) Le Partenaire fournit à Oxfam, à des fins de vérification, les noms complets et les dates de naissance complètes de ses administrateurs, de ses fiduciaires (le cas échéant) et de tout membre clé de son personnel. Afin d'éviter tout doute, cette exigence ne s'applique pas aux bénéficiaires. Le Partenaire informe Oxfam dès que possible à chaque fois qu'un administrateur, un fiduciaire (selon le cas) ou un membre clé du personnel quitte son organisation ou n'occupe plus la fonction d'administrateur, de fiduciaire (selon le cas) ou de membre clé du personnel. Le Partenaire soumet également à Oxfam, à des fins de vérification, les noms et dates

de naissance de tout nouvel administrateur, fiduciaire ou personnel clé, dans les plus brefs délais, dès que cette nouvelle personne est nommée ou engagée, le cas échéant. Le Partenaire confirme qu'il a informé chaque personne dont les données à caractère personnel sont fournies à Oxfam du partage de ces données avec Oxfam et des fins de leur partage et de leur stockage.

(c) Le Partenaire s'assure qu'aucun des fonds ou ressources du Projet n'est transféré à une personne ou à une organisation qui est située, organisée ou résidente dans un territoire sanctionné, dans chaque cas, en violation de la Loi relative aux sanctions économiques.

(d) Le Partenaire informe immédiatement Oxfam si, pendant la durée du présent Accord, il prend connaissance d'un lien quelconque entre lui-même et toute Partie ou organisation interdite ou tout individu qui peut être perçu comme étant lié de quelque manière que ce soit au terrorisme ou qui figure sur une liste de sanctions, y compris, sans s'y limiter, toute détection, tout soupçon ou toute tentative (directe ou indirecte) :

(i) de transaction financière ou autre avec une Partie interdite ou avec un groupe terroriste ;

(ii) de détournement d'actifs, de fonds ou de ressources au profit d'une Partie interdite ou d'un groupe terroriste.

Le Partenaire s'engage à veiller à ce que toute personne associée au Projet qui fournit des biens ou des services en lien avec le présent Accord ou assume une autre fonction de sous-traitant agisse uniquement sur la base d'un contrat écrit qui lui impose des conditions équivalentes à celles imposées au Partenaire et garantit son respect de ces conditions. Le Partenaire garantit le respect et l'exécution de ces conditions par ces personnes, et est tenu responsable par Oxfam en cas de violation d'une de ces conditions par ces personnes.

Certification

Le partenaire certifie qu'il respecte et respectera toutes les lois qui interdisent les transactions ou la fourniture de dons à un groupe terroriste, qu'il n'apportera aucun soutien ou assistance aux personnes ou entités qui soutiennent le terrorisme. Il n'est pas lié à des organisations terroristes et ne reçoit pas de dons, de contrats, ne s'associe ou ne partage pas des services avec toute organisation jugée en violation ou accusée de violation de droits de l'homme.

De même, le Partenaire certifie qu'il n'est pas exclu, inéligible, par les entités gouvernementales. Il s'interdit de fournir une assistance ou permettre la distribution, la gestion ou l'allocation de l'aide aux groupes militaires ou aux combattants, des personnes ou entités désignées par l'Etat ou les Nations Unies, de signaler tout cas de détournement ou d'ingérence de la part d'un groupe armé, y compris toute organisation terroriste.

Nom :

Fonction :

Cachet et signature :

Date :